



Garde d'un enfant suite à une séparation

Par **bonneau47**, le **26/07/2010 à 12:20**

Bonjour,rnvoilà je vivais avec une homme avec qui j'ai eu une fille que j'ai gardé avec moi .rnje me suis séparé de lui depuis cinq mois , il ne travail pas ,n'a aucun revenus ,vie chez sa mère .rnj'aimerais ci cela vous est possible que vous me dizier si il peut demander la garde de l'enfant sachant qu'il ne peut subvenir à ses besoins.Nous avons fait une reconnaissance commune en mairie de l'enfant

Par **Marion2**, le **26/07/2010 à 15:03**

Bonjour,rnrnAfin de régulariser oficiellement vote situation, je vous conseille de saisir le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance.rnrnUn avocat n'est pas nécessaire.rnrnIl y a peu de chance que le JAF confie la garde de votre fille à son père s'il n' a ni logement propre, ni revenus.rnrnCordialement.

Par **bonneau47**, le **28/07/2010 à 15:34**

bonjour ,rn Marion 2 ,je vous remercie beaucoup d'avoir répondu à ma question rn rn cordialement .